

NOUS SOMMES

LA

POUR VOUS  
FORMER

LE GUIDE DE L'APPRENTI(E)  
APPRENTISSAGE

# Sommaire

---

C'EST QUOI L'APPRENTISSAGE ?

LES ENGAGEMENTS DES PARTIES

LA FORMATION À LA CROIX ROUGE

LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI(E)

COMMENT TROUVER UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

VOS QUESTIONS

CONTACT



# C'est quoi l'apprentissage ?

---



## C'EST QUOI L'APPRENTISSAGE ?

L'apprentissage est une **formation sous contrat de travail** qui alterne un **enseignement** en centre de formation ainsi qu'une **expérience pratique** chez un employeur public ou privé.

## QUI PEUT DEVENIR APPRENTI(E) ?

Toute personne **entre 17 et 29 ans révolus** est éligible à l'apprentissage. Les travailleurs reconnus handicapés ainsi que les créateurs ou repreneurs d'entreprise le sont aussi, sans limitation d'âge.

Pour devenir ambulancier, vous devez avoir le permis de conduire, sans période probatoire.

## POURQUOI DEVENIR APPRENTI(E) ?

- Vous obtenez **une expérience de terrain et professionnalisante**, liée au métier pour lequel vous vous formez
- Vous êtes **accompagné(e) par un maître d'apprentissage expérimenté** et par les équipes du centre de formation
- Vous **trouvez facilement un emploi** à la fin de votre formation
- Vous vous **confrontez au quotidien de la vie** d'un établissement
- Vous **ne payez pas votre formation**, elle est financée par l'employeur
- Vous **recevez un salaire** pendant toute la durée de la formation et bénéficiez des avantages étudiants et salariés





## C'EST QUOI UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

Le contrat d'apprentissage est un **contrat de travail spécifique conclu entre un(e) apprenti(e) et un employeur.**

L'objectif est de former l'apprenti(e) à un **diplôme reconnu** par l'État et de favoriser l'**insertion professionnelle** des jeunes.

Dans la majorité des cas, c'est un **contrat à durée déterminée (CDD)** mais il peut aussi être à durée indéterminée (CDI).

Pendant le contrat d'apprentissage, l'apprenti(e) alterne des périodes en centre de formation et des périodes chez l'employeur pour mettre en pratique ses cours théoriques. **La durée et le rythme de l'alternance varient selon la formation choisie.**

**L'apprenti(e) est un salarié de la structure.** Il (elle) perçoit donc un salaire dont le montant est réglementé et bénéficie de tous les avantages salariés de la structure qui l'emploie

## QUELLE EST LA DURÉE D'UN CONTRAT EN APPRENTISSAGE ?

Un contrat peut durer **entre 6 mois et 3 ans.** Vous pouvez démarrer votre contrat dans la structure de l'employeur 3 mois avant de démarrer votre formation et jusqu'à 6 mois après le début de celle-ci.

# Les engagements des parties

---



## L'EMPLOYEUR S'ENGAGE À :

- **Vous faire suivre tous les enseignements** inscrits dans la convention passée avec le CFA
- **Assurer votre formation pratique** en vous confiant des tâches et des postes en relation directe avec le diplôme préparé
- **Désigner un maître d'apprentissage** chargé de votre accompagnement et de votre suivi
- **Vous verser un salaire**
- Respecter la réglementation du travail

## VOUS VOUS ENGAGEZ À :

- **Effectuer le travail confié** par l'employeur
- **Suivre les cours** du CFA
- **Réaliser les examens** prévus en fin de contrat
- **Respecter les horaires de travail** du CFA et de l'employeur
- **Respecter les règlements intérieurs** du CFA et de l'employeur

## LE CFA S'ENGAGE À :

- **Vous assurer la formation** prévue
- **Transmettre à votre maître d'apprentissage et votre employeur** toutes les informations et documents utiles à votre formation
- **Assurer votre accompagnement** et votre suivi, en lien avec le maître d'apprentissage
- **Vous inscrire à l'examen de validation**

# La formation à la Croix-Rouge

---

## LES + DE LA FORMATION À LA CROIX-ROUGE

- Une grande expertise liée aux métiers sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Des formations de qualité, enseignées par des professionnels et pédagogues qualifiés
- Un accompagnement individuel, depuis la recherche d'un employeur jusqu'à la fin du contrat d'apprentissage
- Des méthodes pédagogiques basées sur l'apprentissage pratique et adaptées aux réalités du métier enseigné
- Un accès au réseau national des partenaires de la Croix-Rouge



## LES FORMATIONS EN APPRENTISSAGE DE LA CROIX-ROUGE

- Accompagnant(e) éducatif et social
- Aide-soignant(e)
- Ambulancier(ère)
- Assistant(e) de service social
- Assistant(e) de vie aux familles
- Auxiliaire de puériculture
- CAFERUIS
- Conseiller(ère) en économie sociale et familiale
- Éducateur(trice) spécialisé(e)
- Éducateur(trice) jeunes enfants
- Ergothérapeute
- Infirmier(ère)
- Masseur(euse)-kinésithérapeute
- Moniteur(trice) éducateur(trice)
- Secrétaire médical(e) et médico-social(e)
- Technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale



# La rémunération de l'apprenti(e)

## QUELLE EST LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI(E) ?

Dans un contrat en apprentissage, votre rémunération dépend de votre âge et de l'année d'exécution de ce contrat.

	A 17 ans	Entre 18 et 20 ans	Entre 21 et 25 ans	A partir de 26 ans
1 <sup>ère</sup> année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC*	100% du SMIC*
2 <sup>ème</sup> année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC*	
3 <sup>ème</sup> année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC*	

\*ou du salaire conventionnel correspondant à l'emploi occupé s'il est supérieur au SMIC

Source : [Le Portail de l'Alternance](#)

**Certains métiers du sanitaire et du social ont été définis comme métiers prioritaires.** Ainsi, selon l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont dépend l'employeur, la rémunération de l'apprenti se formant à l'un de ces métiers peut être revalorisée.

Pour savoir si votre rémunération sera revalorisée, **nous vous conseillons de vous rapprocher de votre futur employeur ou bien des membres de l'équipe du CFA.**



## LES MÉTIERS REVALORISÉS

La revalorisation de la rémunération concerne les métiers suivants :

- Aide soignant(e)
- Auxiliaire de puériculture
- Conseiller(ère) en vie sociale et familiale
- Éducateur(trice) spécialisé(e)
- Éducateur(trice) de jeunes enfants
- Infirmier(ère)
- Masseur(euse)-kinésithérapeute
- Moniteur(trice) éducateur



# Comment trouver un contrat ?

---

## POUR TROUVER UN CONTRAT EN APPRENTISSAGE, VOUS POUVEZ :

- Vous faire accompagner par l'équipe de la Croix Rouge si vous êtes déjà inscrit(e) dans une de nos formations
- Prendre contact avec un centre d'information et de documentation pour la jeunesse (CIDJ), le site Cap Emploi de votre région ou une mission locale
- Aller directement sur les sites d'organisations qui vous intéressent (beaucoup ont un onglet « Recrutement »)
- Recontacter les organisations dans lesquelles vous avez travaillé (ou fait un stage) et qui sont dans le secteur qui vous intéresse
- En parler autour de vous, à votre famille, à vos amis
- Rechercher sur des sites d'offres d'emploi



## QUELQUES PISTES DE SITES

[www.onisep.com](http://www.onisep.com)

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>

[www.orientation-pour-tous.fr](http://www.orientation-pour-tous.fr)

[www.jobs-stages.letudiant.fr](http://www.jobs-stages.letudiant.fr)

[www.welcometothejungle.com](http://www.welcometothejungle.com)

[www.apec.fr](http://www.apec.fr)

<https://www.mission-locale.fr/>

<https://labonnealternance.pole-emploi.fr/>

<https://walt.community/home-candidat>

Une fois que vous avez trouvé des offres, vous pouvez **envoyer par email un CV et une lettre de motivation** à la structure ou bien **prendre contact directement avec eux**, soit par téléphone, soit en allant les rencontrer sur place.





## QUELQUES CONSEILS POUR VOTRE CV

- Faites tenir votre CV **sur une page**
- **Évitez de mettre plus de 3 couleurs** et plus de 2 types de polices différentes
- **Mettez un titre à votre CV** (exemple : Recherche un contrat en apprentissage d'infirmier)
- Choisissez **une photo professionnelle** (si vous décidez d'en mettre une)
- Présentez-vous et présentez vos motivations dans **quelques lignes d'introduction**
- **Mettez des titres pour chaque rubrique**, avec une police plus grande que le reste du texte
- N'hésitez pas à mettre **vos expériences qui n'ont pas de rapport** avec le métier que vous avez choisi (petits boulots, bénévolat...)
- **Décrivez vos expériences** de manière claire et précise tout en restant synthétique
- **Ne trichez pas** : si vous sortez du lycée, il est normal que vous ayez peu ou pas d'expérience professionnelle
- **Transformez votre CV en PDF** une fois terminé pour pouvoir l'envoyer au recruteur



## QUELQUES CONSEILS POUR VOTRE LETTRE DE MOTIVATION

- Faites tenir votre lettre de motivation **sur une page**
- Rappelez vos **coordonnées**
- Essayez au maximum de **trouver le nom de la personne à qui vous vous adressez**
- **Parlez de votre motivation** : pourquoi ce poste ? pourquoi cette structure plutôt qu'une autre ?
- Expliquez pourquoi **vous êtes le candidat idéal, ce que vous pouvez apporter** à la structure qui vous recrute
- Faites **relire votre lettre** à des personnes de votre entourage avant de l'envoyer
- **Transformez votre lettre en PDF** une fois terminé pour pouvoir l'envoyer au recruteur





## QUELQUES CONSEILS POUR VOTRE ENTRETIEN

- **Faites des recherches** sur l'organisation, le métier visé (missions, environnement, contraintes...) avant l'entretien
- Apprenez à **vous présenter en quelques phrases**
- **Sachez répondre aux questions courantes** : vos qualités, vos défauts, pourquoi cette organisation plutôt qu'une autre, ce qui vous intéresse dans le poste...
- **N'oubliez pas que vous êtes évalué sur** : votre présentation, votre comportement, votre motivation et votre manière de répondre aux questions
- **Soyez à l'heure**, voire même un peu en avance
- **Ayez une copie de votre CV** à portée de main, à donner au recruteur s'il ne l'a pas
- **Regardez votre interlocuteur** dans les yeux
- Préparez et **posez des questions**
- Demandez **quelle est la suite du processus** de recrutement et les délais de retour
- **Remerciez** pour l'entretien
- **Envoyez un email** suite à l'entretien pour remercier à nouveau et redire votre intérêt et votre motivation à rejoindre l'organisation



# Vos questions

---



## QUEL EST LE RÔLE DE MON MAÎTRE D'APPRENTISSAGE ?

Le maître d'apprentissage est responsable de l'apprenti. **Il a pour mission d'accompagner et de conseiller l'apprenti(e) tout au long de son contrat.** Il est aussi garant de l'acquisition des compétences pratiques de l'apprenti. Durant les 3 premiers mois, le maître d'apprentissage et l'apprenti(e) travaillent en binôme.

La fonction de maître d'apprentissage est souvent la responsabilité d'une seule personne dans l'organisation mais elle peut aussi être partagée entre plusieurs salariés.

## AI-JE DES FRAIS À PAYER AU DÉMARRAGE DE MA FORMATION ?

**La formation est entièrement financée par l'employeur** donc vous n'aurez rien à payer concernant celle-ci.

En revanche, vous pourriez avoir besoin de payer un logement ou du matériel nécessaire à votre formation. **N'hésitez pas à vous rapprocher de votre centre de formation**, car de nombreuses aides nationales et régionales existent pour vous aider à financer votre permis de conduire, les équipements nécessaires pour la formation etc.

**Pour candidater,**  
flashez ce code !

# Nos campus en régions

## AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

<https://irfss-auvergne-rhone-alpes.croix-rouge.fr>

- ▶ Grenoble (38)
- ▶ Lyon (69)
- ▶ Moulins (03)
- ▶ Saint Étienne (42)
- ▶ Valence (26)

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

<https://irfss-bourgogne-franche-comte.croix-rouge.fr>

- ▶ Lons-le-Saunier (39)
- ▶ Quétigny (21)
- ▶ Vesoul (70)

## BRETAGNE

<https://irfss-bretagne.croix-rouge.fr/>

- ▶ Brest (29)
- ▶ Rennes (35)
- ▶ Saint Avé (56)

## CENTRE-VAL DE LOIRE

<https://irfss-centre.croix-rouge.fr/>

- ▶ Bourges (18)
- ▶ Chambray-lès-Tours (37)

## GRAND EST

<https://irfss-grand-est.croix-rouge.fr>

- ▶ Châlons-en-Champagne (51)
- ▶ Lunéville (54)
- ▶ Metz (57)
- ▶ Troyes (10)

## HAUTS-DE-FRANCE

<https://irfss-hauts-de-france.croix-rouge.fr>

- ▶ Arras (62)
- ▶ Béthune (62)
- ▶ Calais (62)
- ▶ Dechy (59)
- ▶ Lamorlaye (60)
- ▶ Lens (62)
- ▶ Tourcoing (59)

## ILE-DE-FRANCE

<https://irfss-idf.croix-rouge.fr>

- ▶ Lisses (91)
- ▶ Mantes-la-Jolie (78)
- ▶ Paris (75)
- ▶ Romainville (93)



## NORMANDIE

<https://irfss-normandie.croix-rouge.fr>

- ▶ Alençon (61)
- ▶ Bois-Guillaume (76)
- ▶ Mondeville (14)

## NOUVELLE-AQUITAINE

<https://irfss-nouvelle-aquitaine.croix-rouge.fr>

- ▶ Bègles (33)
- ▶ Brive-la-Gaillarde (19)
- ▶ Cognac (16)
- ▶ La Couronne (16)
- ▶ Limoges (87)
- ▶ Pau (64)

## OCCITANIE

<https://irfss-occitanie.croix-rouge.fr/>

- ▶ Albi (81)
- ▶ Grabels (34)
- ▶ Montauban (82)
- ▶ Montfaucon (46)
- ▶ Nîmes (30)
- ▶ Rodez (12)
- ▶ Toulouse (31)

## PAYS-DE-LA-LOIRE

<https://irfss-pays-de-loire.croix-rouge.fr>

- ▶ Laval (53)
- ▶ Le Mans (72)
- ▶ Rezé (44)
- ▶ Saint Jean de Monts (85)

## PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR - CORSE

<https://irfss-pacac.croix-rouge.fr>

- ▶ Aix-en-Provence (13)
- ▶ Marseille (13)
- ▶ Nice (06)
- ▶ Ollioules (83)

